

États financiers intermédiaires

FONDS DESJARDINS

Au 31 mars 2024

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES (NON-AUDITÉ) | AVIS

Les états financiers intermédiaires des Fonds Desjardins ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds.

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

AUX	31 MARS 2024 \$	30 SEPTEMBRE 2023 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	7 509 562	37 504 389
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	1 374 295 250	1 251 313 651
Souscriptions à recevoir	338 900	198 812
Somme à recevoir pour la vente de titres	25 938 039	1 816 845
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	2 376 942	1 999 263
	<u>1 410 458 693</u>	<u>1 292 832 960</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	7 305	13 284
Parts rachetées à payer	1 157 317	1 362 746
Somme à payer pour l'achat de titres	15 565 800	9 310 885
	<u>16 730 422</u>	<u>10 686 915</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 393 728 271</u>	<u>1 282 146 045</u>
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>11 713 934</u>	<u>11 742 156</u>
	<u>15,03</u>	<u>13,48</u>
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>1 334 158 885</u>	<u>1 240 447 412</u>
	<u>22,64</u>	<u>20,42</u>
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>535 625</u>	<u>536 244</u>
	<u>11,24</u>	<u>10,08</u>
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>1 100 185</u>	<u>1 147 051</u>
	<u>12,41</u>	<u>11,11</u>
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>1 375 194</u>	<u>1 353 807</u>
	<u>9,30</u>	<u>8,34</u>
Catégorie W		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>44 844 448</u>	<u>26 919 375</u>
	<u>8,79</u>	<u>7,90</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
la société de gestion des Fonds Desjardins
Frédéric Tremblay et Pierre-Olivier Samson,
administrateurs

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	826 372	421 655
Dividendes	10 109 237	12 558 083
Écart de conversion sur encaisse	(1 327 766)	(600 210)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	59 264 174	(34 066 734)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	94 063 359	191 086 068
	<u>162 935 376</u>	<u>169 398 862</u>
Charges		
Frais de gestion	143 781	167 978
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	1 705	1 990
Frais d'administration	19 128	21 942
	<u>164 614</u>	<u>191 910</u>
Retenues d'impôt	973 169	1 171 304
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	2 258 513	849 897
	<u>3 396 296</u>	<u>2 213 111</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>159 539 080</u>	<u>167 185 751</u>
Données par catégorie		
Catégorie A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>1 275 719</u>	<u>1 372 106</u>
	<u>1,54</u>	<u>1,41</u>
Nombre moyen de parts rachetables	<u>830 038</u>	<u>976 021</u>
Catégorie I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>153 853 660</u>	<u>163 347 935</u>
	<u>2,58</u>	<u>2,34</u>
Nombre moyen de parts rachetables	<u>59 722 825</u>	<u>69 823 407</u>
Catégorie C		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>57 582</u>	<u>56 398</u>
	<u>1,14</u>	<u>0,99</u>
Nombre moyen de parts rachetables	<u>50 712</u>	<u>57 171</u>
Catégorie F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>128 583</u>	<u>115 188</u>
	<u>1,31</u>	<u>1,20</u>
Nombre moyen de parts rachetables	<u>98 062</u>	<u>96 238</u>
Catégorie D		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>153 467</u>	<u>127 238</u>
	<u>1,00</u>	<u>0,91</u>
Nombre moyen de parts rachetables	<u>152 738</u>	<u>139 378</u>
Catégorie W		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	<u>4 070 069</u>	<u>2 166 886</u>
	<u>1,02</u>	<u>0,83</u>
Nombre moyen de parts rachetables	<u>3 986 531</u>	<u>2 615 812</u>

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	CATÉGORIE A		CATÉGORIE I		CATÉGORIE C		CATÉGORIE F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	11 742 156	12 864 919	1 240 447 412	1 357 483 019	536 244	523 558	1 147 051	996 023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 275 719	1 372 106	153 853 660	163 347 935	57 582	56 398	128 583	115 188
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	138 564	759 942	29 967 812	24 313 598	16 631	43 593	588 875	93 367
Distributions réinvesties	—	—	22 646 134	15 416 322	—	—	5 679	—
Montant global des rachats de parts rachetables	(1 442 505)	(1 593 178)	(90 109 999)	(86 903 865)	(74 832)	(2 347)	(763 477)	(47 348)
	(1 303 941)	(833 236)	(37 496 053)	(47 173 945)	(58 201)	41 246	(168 923)	46 019
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	—	—	(22 646 134)	(15 416 322)	—	—	(6 526)	—
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	(22 646 134)	(15 416 322)	—	—	(6 526)	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	11 713 934	13 403 789	1 334 158 885	1 458 240 687	535 625	621 202	1 100 185	1 157 230
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	CATÉGORIE D		CATÉGORIE W					
	2024	2023	2024	2023				
	\$	\$	\$	\$				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 353 807	1 095 321	26 919 375	17 803 149				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	153 467	127 238	4 070 069	2 166 886				
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	81 249	50 571	18 565 467	5 642 580				
Distributions réinvesties	6 296	—	12	—				
Montant global des rachats de parts rachetables	(212 707)	(102 030)	(4 296 659)	(2 306 837)				
	(125 162)	(51 459)	14 268 820	3 335 743				
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	(6 918)	—	(413 816)	—				
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—				
Remboursement de capital	—	—	—	—				
	(6 918)	—	(413 816)	—				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 375 194	1 171 100	44 844 448	23 305 778				

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	159 539 080	167 185 751
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	1 327 766	600 210
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(59 264 174)	34 066 734
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(94 063 359)	(191 086 068)
Produit de la vente/échéance de placements	1 678 602 449	374 427 370
Achat de placements	(1 648 259 427)	(315 163 327)
Somme à recevoir pour la vente de titres	(24 121 194)	3 025 721
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(377 679)	(1 257 536)
Charges à payer	(5 979)	(7 062)
Somme à payer pour l'achat de titres	6 254 915	(6 727 939)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	19 632 398	65 063 854
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	49 218 510	31 057 528
Montant global des rachats de parts rachetables	(97 105 608)	(90 911 780)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(415 273)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(48 302 371)	(59 854 252)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	(1 324 854)	(616 576)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(29 994 827)	4 593 026
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	37 504 389	21 517 811
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	7 509 562	26 110 837
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	683 555	400 883
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	8 770 293	10 138 568
Intérêts payés	7 869	923

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	%
Actions				98,6
Actions canadiennes				3,2
Énergie				1,3
Enerplus	394 767	9 999 809	10 504 750	
Parex Resources	349 447	7 389 494	7 562 033	
		<u>17 389 303</u>	<u>18 066 783</u>	
Matériaux				1,5
Methanex	200 363	11 960 195	12 095 914	
Stelco Holdings	193 377	6 310 581	8 638 151	
		<u>18 270 776</u>	<u>20 734 065</u>	
Consommation discrétionnaire				0,2
Aritzia	75 608	3 022 324	2 827 739	
Technologies de l'information				0,2
Descartes Systems Group	13 700	977 459	1 697 430	
Topicus.com	5 100	599 475	618 834	
		<u>1 576 934</u>	<u>2 316 264</u>	
Total des actions canadiennes		40 259 337	43 944 851	
Actions américaines				54,2
Énergie				2,0
Cactus, catégorie A	36 976	1 781 373	2 508 800	
Diamond Offshore Drilling	396 811	7 052 873	7 331 505	
Gulfport Energy	38 027	7 922 365	8 247 697	
Viper Energy	197 139	9 851 841	10 270 152	
		<u>26 608 452</u>	<u>28 358 154</u>	
Matériaux				1,6
Cabot	87 386	10 480 295	10 913 595	
Graphic Packaging Holding Company	272 348	10 011 182	10 764 764	
		<u>20 491 477</u>	<u>21 678 359</u>	
Produits industriels				9,8
Acuity Brands	31 184	11 102 023	11 351 232	
Atmus Filtration Technologies	70 743	2 297 493	3 090 354	
Boise Cascade	66 006	11 982 211	13 712 570	
Core & Main, catégorie A	38 903	2 212 065	3 016 849	
Curtiss-Wright	27 740	4 492 288	9 617 001	
Flowserve	231 068	13 906 451	14 297 527	
Fluor	253 858	13 677 081	14 538 543	
Global Industrial	55 895	2 138 859	3 390 409	
Herc Holdings	17 305	2 952 024	3 945 034	
ManpowerGroup	118 859	11 821 781	12 500 076	
Masterbrand	377 015	9 151 301	9 570 249	
NV5 Global	16 592	2 309 831	2 202 745	
Paylocity Holding	5 001	1 166 565	1 164 198	
Rush Enterprises, catégorie A	195 805	13 176 459	14 194 984	
Ryder System	68 281	10 519 220	11 116 376	

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Shoals Technologies Group, catégorie A	175 604	3 374 065	2 659 324
United Rentals	1 937	1 304 368	1 892 022
Willscot Mobile Mini Holdings	57 367	3 855 482	3 613 351
		121 439 567	135 872 844
Consommation discrétionnaire			8,5
American Eagle Outfitters	355 886	11 309 191	12 432 466
Bloomin' Brands	190 556	7 344 697	7 402 814
Burlington Stores	6 509	1 887 968	2 047 165
Cavco Industries	17 646	9 024 170	9 538 487
Crocs	57 736	10 124 842	11 246 066
Etsy	34 814	5 111 918	3 240 650
Five Below	14 620	3 082 385	3 591 963
H&R Block	214 372	13 657 646	14 260 444
Levi Strauss & Co., catégorie A	436 095	10 895 490	11 808 342
lululemon athletica	6 292	2 660 352	3 329 443
Macy's	355 521	10 197 723	9 626 604
Ollie's Bargain Outlet Holdings	34 505	2 027 742	3 719 002
Pool	2 665	1 425 385	1 456 585
Savers Value Village	99 032	2 080 620	2 586 292
Skechers USA, catégorie A	25 023	1 959 553	2 076 402
Texas Roadhouse, catégorie A	40 848	8 422 609	8 546 927
Visteon	55 798	8 636 194	8 889 103
Yeti Holdings	39 178	1 990 213	2 045 793
		111 838 698	117 844 548
Soins de santé			7,6
Align Technology	7 981	3 513 710	3 545 033
Alkermes	86 522	3 254 557	3 172 560
Atricure	49 368	2 267 256	2 034 229
Blueprint Medicines	32 941	3 955 524	4 232 675
Charles River Laboratories International	13 370	3 663 531	4 906 995
DexCom	9 024	1 219 045	1 695 394
Encompass Health	129 347	13 390 335	14 468 592
Ensign Group	15 915	2 728 120	2 682 204
Globus Medical	118 993	8 391 517	8 645 801
Haemonetics	132 321	13 778 154	15 297 742
HealthEquity	17 084	1 896 947	1 889 011
IDEXX Laboratories	2 488	1 411 039	1 819 629
Inspire Medical Systems	23 375	6 298 495	6 800 811
Insulet, catégorie C	9 047	2 268 754	2 100 441
Medpace Holdings	4 555	879 767	2 493 595
Myriad Genetics	367 967	10 944 508	10 626 521
Neogen	106 779	2 636 861	2 282 380
Option Care Health	213 777	9 189 559	9 712 233
Veracyte	245 298	7 127 980	7 363 068
		98 815 659	105 768 914
Services financiers			8,6
Alliance Data Systems	152 098	7 942 908	7 672 347
Ameris Bancorp	172 622	10 765 255	11 312 460
Ares Management, catégorie A	34 701	3 901 290	6 250 624
Assured Guaranty	67 289	8 129 283	7 952 516
CareTrust REIT	228 391	7 421 374	7 539 274
Enterprise Financial Services	205 525	10 895 356	11 291 698
Evercore, catégorie A	10 093	1 778 510	2 632 989
Goosehead Insurance, catégorie A	26 250	2 472 521	2 368 803
Hannon Armstrong Sustainable Infrastructure Capital	225 713	7 795 461	8 683 003

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Houlihan Lokey	24 619	3 206 854	4 274 837
MarketAxess Holdings	8 628	3 274 472	2 562 387
Moelis & Co, catégorie A	30 602	1 611 262	2 353 227
P10, catégorie A	267 102	4 013 168	3 046 381
PJT Partners, catégorie A	82 012	6 817 456	10 471 283
PRA Group	121 966	3 995 157	4 308 652
Rexford Industrial Realty	35 027	2 562 930	2 386 525
Synovus Financial	191 343	9 839 192	10 382 897
Tradeweb Markets, catégorie A	26 944	2 466 045	3 801 892
Voya Financial	104 147	10 042 437	10 428 066
		108 930 931	119 719 861
Technologies de l'information			9,7
Belden	114 608	13 697 651	14 376 986
Clearwater Analytics Holdings, catégorie A	85 478	2 008 006	2 048 223
Cloudflare, catégorie A	29 490	2 858 976	3 867 940
Crane	95 839	7 885 736	8 035 779
CrowdStrike Holdings, catégorie A	15 338	2 994 238	6 659 775
DigitalOcean Holdings	115 660	5 108 386	5 981 556
Elastic	40 116	3 934 578	5 446 954
First Solar	24 785	5 005 378	5 667 042
FormFactor	44 586	2 571 618	2 755 777
Guidewire Software	40 445	6 217 449	6 393 931
HashiCorp, catégorie A	30 605	1 198 785	1 117 239
HubSpot	1 618	903 895	1 373 208
JFrog	137 694	5 642 895	8 247 623
Littelfuse	45 136	14 773 920	14 817 029
Monolithic Power Systems	5 080	2 952 249	4 661 404
PagerDuty	109 333	3 977 574	3 358 840
Qualys	16 993	2 616 068	3 840 992
Rambus	79 249	6 535 186	6 635 102
Silicon Laboratories	26 818	4 793 722	5 220 819
Sitime	24 641	3 369 118	3 111 447
Squarespace, catégorie A	172 670	7 098 310	8 522 957
Verint Systems	245 807	10 298 048	11 037 553
Zscaler	10 321	2 250 336	2 693 027
		118 692 122	135 871 203
Communications			1,8
Cinemark Holdings	580 535	14 315 386	14 130 955
New York Times, catégorie A	186 037	10 955 211	10 891 285
		25 270 597	25 022 240
Services publics			0,9
IDACORP	48 025	5 920 751	6 042 705
ONE Gas	74 490	6 272 112	6 511 105
		12 192 863	12 553 810
Titres indiciels			1,7
iShares MSCI EAFE Small-Cap ETF	87 848	7 302 714	7 535 922
iShares Russell 2000 Index ETF	57 977	15 996 958	16 515 436
		23 299 672	24 051 358

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Immobilier			2,0
Brixmor Property Group	380 959	11 585 464	12 100 857
Douglas Emmett	390 554	6 995 950	7 337 576
Ryman Hospitality Properties	58 287	9 250 788	9 127 716
		<u>27 832 202</u>	<u>28 566 149</u>
Total des actions américaines		695 412 240	755 307 440
Actions étrangères			41,2
Allemagne			0,4
Aixtron	51 199	2 309 404	1 833 095
Dermapharm Holding	67 274	5 056 592	3 208 890
		<u>7 365 996</u>	<u>5 041 985</u>
Australie			0,8
GQG Partners	846 600	1 140 608	1 673 920
National Storage Real Estate Investment Trust	3 423 286	7 343 999	7 252 083
Wisetech Global	31 756	1 974 499	2 633 485
		<u>10 459 106</u>	<u>11 559 488</u>
Belgique			0,9
Azelis Group	77 826	2 304 444	2 228 007
Melexis	64 797	7 717 303	7 116 089
Warehouse De Pauw	73 227	3 514 507	2 831 513
		<u>13 536 254</u>	<u>12 175 609</u>
Bermudes			0,6
SiriusPoint	458 059	7 767 023	7 886 095
Brésil			0,4
Grupo Mateus	848 900	1 843 225	2 003 814
Hypermarcas	177 225	1 789 705	1 581 446
Raia Drogasil	279 336	1 811 786	2 073 161
		<u>5 444 716</u>	<u>5 658 421</u>
Chine			0,9
Centre Testing International Group, catégorie A	711 100	1 675 732	1 679 234
Shanghai Hanbell Precise Machinery, catégorie A	623 000	2 778 027	2 350 400
Silergy	633 000	17 242 712	8 760 906
		<u>21 696 471</u>	<u>12 790 540</u>
Corée du Sud			0,7
Eo Technics Co.	18 294	2 917 786	3 532 263
LEENO Industrial	22 875	3 434 481	5 938 136
		<u>6 352 267</u>	<u>9 470 399</u>
Finlande			0,7
Kemira	348 987	8 860 732	8 935 129
France			1,9
Air France-KLM	409 083	5 778 039	6 173 067
Alten	6 302	1 190 925	1 245 124
Antin Infrastructure Partner	66 813	1 336 012	1 312 253

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
bioMérieux	15 127	2 071 823	2 260 339
Spie	210 227	10 784 623	10 697 314
Virbac	10 422	5 283 340	5 269 685
		26 444 762	26 957 782
Hong Kong			1,1
Frontage Holdings	1 768 500	958 699	440 730
Pacific Basin Shipping	18 874 000	8 135 835	7 382 061
Techtronic Industries	386 100	6 794 448	7 089 579
		15 888 982	14 912 370
Îles Caïmans			0,2
Patria Investments	167 486	3 582 559	3 366 724
Iran			0,4
Wix.com	26 982	5 064 366	5 024 683
Irlande			0,3
ICON	9 463	2 552 228	4 306 243
Israël			0,2
CyberArk	5 016	1 755 391	1 804 803
Nova	6 118	1 242 163	1 469 972
		2 997 554	3 274 775
Italie			1,2
BFF Bank	551 000	9 741 289	9 984 602
Interpump Group	38 533	2 383 455	2 544 677
Recordati Industria Chimica e Farmaceutica	30 085	1 736 669	2 252 769
Sesa	12 246	2 265 143	1 834 322
		16 126 556	16 616 370
Japon			9,8
Amvis Holdings	116 700	2 735 120	2 647 131
Baycurrent Consulting	355 900	15 179 702	9 432 777
Daito Trust Construction	45 100	7 288 613	6 949 223
Fuji	354 800	8 655 744	8 459 133
GMO Payment Gateway	17 800	1 650 226	1 550 538
Hakuhodo DY Holdings	473 100	5 825 891	5 757 294
Isuzu Motors	392 500	7 248 377	7 161 161
Japan Elevator Service Holdings	62 200	1 241 364	1 372 493
Japan Post Insurance	442 600	11 493 731	11 443 547
JMDC	48 400	1 607 246	1 581 189
Kansai Paint	479 800	9 680 738	9 266 993
Lasertec	8 200	1 895 212	3 149 933
M&A Capital Partners	59 200	2 960 289	1 182 870
M&A Research Institute Holdings	49 300	1 519 731	2 973 263
MatsukiyoCocokara & Co	157 400	3 445 572	3 414 707
Monotaro	260 100	4 848 624	4 224 191
TechnoPro Holdings	402 300	11 223 664	10 867 751
Tokyo Ohka Kogyo	299 400	11 960 060	12 208 361
Tokyo Seimitsu Co.	27 700	2 324 657	2 896 243
Tokyu Fudosan Holdings	852 000	8 590 815	9 281 862
Ulvac	103 600	8 976 342	8 973 496
Visional	25 900	1 892 044	2 243 374
Yamato Kogyo	121 900	9 608 352	9 360 925
		141 852 114	136 398 455

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Luxembourg			2,3
B&M European Value Retail	2 596 800	23 967 702	24 231 339
Eurofins Scientific	21 392	1 799 064	1 846 925
Globant	22 144	6 321 050	6 056 022
		<u>32 087 816</u>	<u>32 134 286</u>
Mexique			0,9
Corporación Inmobiliaria Vesta	809 915	3 698 940	4 280 848
Grupo Financiero Banorte, catégorie O	124 000	1 538 449	1 781 939
Kimberly-Clark de Mexico, catégorie A	569 400	1 753 085	1 790 817
Regional	380 189	3 088 521	5 070 703
		<u>10 078 995</u>	<u>12 924 307</u>
Pays-Bas			1,9
Aercap Holdings	93 997	11 024 537	11 065 697
ASM International	3 026	1 785 774	2 502 454
Be Semiconductor Industries	48 590	10 015 891	10 075 968
IMCD Group	12 458	2 411 171	2 973 890
		<u>25 237 373</u>	<u>26 618 009</u>
Pologne			0,3
Dino Polska Spolka Akcyjna	34 835	3 255 596	4 580 005
Porto Rico			0,5
Popular	58 939	6 599 507	7 032 738
Royaume-Uni			10,1
Ashtead Group	61 165	4 499 205	5 897 765
Babcock International Group	886 659	7 891 685	7 882 525
Beazley	1 050 751	12 285 858	11 955 101
Convatec Group	1 803 083	8 914 955	8 828 646
Cranswick	153 019	10 808 495	10 715 457
CVS Group	235 370	6 921 619	3 923 387
Darktrace	746 375	4 761 409	5 573 719
Diploma	74 578	3 256 449	4 745 615
Halma	120 266	4 244 833	4 868 890
Imi	369 262	11 450 058	11 458 206
Immunocore Holdings, C.A.A.E.	38 027	3 119 562	3 342 450
Impax Asset Management Group	363 649	4 980 711	2 887 842
Intermediate Capital Group	296 757	9 927 366	10 420 938
JTC	269 182	3 272 928	3 778 284
Pets at Home Group	167 549	891 887	768 829
Shaftesbury Capital	3 599 881	8 261 726	8 880 959
Softcat	119 340	2 805 996	3 239 977
Spectris	189 913	10 900 265	10 737 280
Tate & Lyle	913 757	9 490 435	9 646 573
TechnipFMC	344 276	11 547 906	11 709 774
		<u>140 233 348</u>	<u>141 262 217</u>
Singapour			0,8
Flex	301 605	11 094 433	11 688 302
Suède			2,4
AddTech, catégorie B	107 134	2 043 027	3 305 293
Epiroc, catégorie B	78 515	1 731 452	1 801 355
EQT	160 205	5 573 092	6 864 548
HMS Networks	21 094	1 181 469	1 237 517
Lifco, catégorie B	100 578	2 321 878	3 558 681

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR	
			\$	%
NIBE Industrier	387 641	3 434 426	2 578 303	
OX2	324 032	2 531 940	2 025 647	
Sagax, catégorie B	69 325	2 348 543	2 477 442	
SwedenCare	220 479	2 455 624	1 783 975	
Trelleborg, catégorie B	176 374	9 153 389	8 546 118	
		<u>32 774 840</u>	<u>34 178 879</u>	
Suisse				0,2
VAT Group	3 083	1 693 291	2 163 864	
Taiwan				1,3
Asia Vital Components	150 000	1 503 776	3 441 027	
ASPEED Technology	30 000	2 930 092	4 228 273	
Chroma ATE	316 000	3 417 160	3 377 116	
Elite Material Co.	50 000	1 055 855	852 850	
Gold Circuit Electronics	90 000	1 004 391	931 363	
King Slide Works	16 000	927 230	832 957	
Sinbon Electronics	214 000	2 497 159	2 536 117	
Voltronic Power Technology	27 000	1 735 097	1 885 581	
		<u>15 070 760</u>	<u>18 085 284</u>	
Total des actions étrangères		574 117 645	575 042 959	
Total des placements		1 309 789 222	1 374 295 250	98,6
Autres éléments d'actif net			19 433 021	1,4
Actif net			1 393 728 271	100,0

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégorie A	12 janvier 2004
Catégorie I	23 mars 2010
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie D	11 mai 2018
Catégorie W	12 avril 2021

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

31 MARS	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2024	870 840	9 616	—	(101 184)	779 272
2023	1 003 971	54 703	—	(113 744)	944 930
CATÉGORIE I					
2024	60 757 240	1 397 418	1 048 093	(4 269 576)	58 933 175
2023	70 934 759	1 157 236	754 113	(4 114 163)	68 731 945
CATÉGORIE C					
2024	53 192	1 527	—	(7 080)	47 639
2023	54 796	4 142	—	(228)	58 710
CATÉGORIE F					
2024	103 200	50 855	478	(65 851)	88 682
2023	95 567	8 293	—	(4 227)	99 633
CATÉGORIE D					
2024	162 357	9 244	707	(24 462)	147 846
2023	139 815	6 086	—	(11 633)	134 268
CATÉGORIE W					
2024	3 406 148	2 210 381	1	(517 055)	5 099 475
2023	2 429 632	689 623	—	(281 405)	2 837 850

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F, D et W annuellement

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	31 MARS 2024			31 MARS 2023	
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTALS	FRAIS TOTALS	FRAIS TOTALS
	TAUX ANNUEL			TAUX ANNUEL	
	%			%	
CATÉGORIES A ET C	1,91	0,23	2,14	2,14	2,14
CATÉGORIE F	0,75	0,23	0,98	0,98	0,98
CATÉGORIE D	0,91	0,23	1,14	1,14	1,14

Le 1^{er} octobre 2022, les frais de gestion ont été réduits de 1,95 % à 1,91 % pour les catégories A et C, de 0,85 % à 0,75 % pour la catégorie F et de 0,95 % à 0,91 % pour la catégorie D.

Les parts de catégories I et W paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	31 MARS 2024	30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	7 305	13 284

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

f) Autres rémunérations versées aux courtiers

Durant la période, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, s'établissent à :

	31 MARS 2024	31 MARS 2023
	\$	\$
PAIEMENTS INDIRECTS	470 943	178 066

Aucune autre forme de rémunération n'a été versée aux courtiers.

g) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce Fonds est de fournir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés étrangères et canadiennes à petite capitalisation.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 MARS 2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2023	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
ACTIONS	1 350 244	—	—	1 350 244	ACTIONS	1 251 314	—	—	1 251 314
TITRES INDICIELS NON APPARENTÉS	24 051	—	—	24 051					
TOTAL	1 374 295	—	—	1 374 295	TOTAL	1 251 314	—	—	1 251 314

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2024 et le 30 septembre 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans les tableaux ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Ils indiquent également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

	31 MARS 2024				30 SEPTEMBRE 2023				
	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
USD	830 934	—	830 934	24 928	USD	707 016	—	707 016	21 210
GBP	150 735	—	150 735	4 522	EUR	129 139	—	129 139	3 874
JPY	138 105	—	138 105	4 143	JPY	118 938	—	118 938	3 568
EUR	87 505	—	87 505	2 625	GBP	91 453	—	91 453	2 744
SEK	34 179	—	34 179	1 025	TWD	26 744	—	26 744	802
TWD	26 900	—	26 900	807	SEK	22 347	—	22 347	670
HKD	14 912	—	14 912	447	MXN	21 823	—	21 823	655
MXN	13 418	—	13 418	403	HKD	17 884	—	17 884	537
AUD	11 563	—	11 563	347	AUD	15 018	—	15 018	451
KRW	9 549	—	9 549	286	ILS	10 695	—	10 695	321
BRL	5 723	—	5 723	172	KRW	10 495	—	10 495	315
PLN	4 580	—	4 580	137	DKK	7 963	—	7 963	239
CNY	4 030	—	4 030	121	NOK	5 188	—	5 188	156
CHF	2 164	—	2 164	65	PLN	4 631	—	4 631	139
DKK	93	—	93	3	BRL	4 137	—	4 137	124
NOK	11	—	11	—	CNY	3 236	—	3 236	97
					CHF	1 349	—	1 349	40

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Le Fonds est donc peu exposé au risque de taux d'intérêt.

FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION

Risque de concentration

Les tableaux suivants résumant le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 MARS 2024		30 SEPTEMBRE 2023	
SEGMENT DE MARCHÉ	%	SEGMENT DE MARCHÉ	%
Actions américaines		Actions américaines	
Produits industriels	9,8	Produits industriels	10,5
Technologies de l'information	9,7	Technologies de l'information	9,7
Services financiers	8,6	Services financiers	7,1
Consommation discrétionnaire	8,5	Soins de santé	7,1
Soins de santé	7,6	Consommation discrétionnaire	6,0
Immobilier	2,0	Énergie	3,9
Énergie	2,0	Immobilier	1,8
Communications	1,8	Matériaux	1,7
Titres indiciels	1,7	Consommation courante	1,7
Matériaux	1,6	Communications	0,6
Services publics	0,9	Actions étrangères	
Actions étrangères		Japon	9,2
Royaume-Uni	10,1	Royaume-Uni	6,8
Japon	9,8	Italie	3,0
Suède	2,4	Luxembourg	2,4
Luxembourg	2,3	Pays-Bas	2,1
Autres pays*	16,6	Autres pays*	19,6
Actions canadiennes	3,2	Actions canadiennes	4,4
Autres éléments d'actif net	1,4	Autres éléments d'actif net	2,4
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de \$)

Les meilleures estimations du gestionnaire de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont les suivantes :

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
	%	31 MARS 2024	30 SEPTEMBRE 2023
		\$	\$
Indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global)	3,00	41 812	38 464

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, le Fonds n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le Fonds est donc peu exposé au risque de crédit.

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

h) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2023, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
MONTANT	MONTANT	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
\$	\$	
97 336 568	—	—

i) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
31 MARS 2024	4 441	0,0
30 SEPTEMBRE 2023	3 962	0,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 31 mars 2024 et 2023, ainsi qu'au 30 septembre 2023, le cas échéant, et porte sur les périodes de six mois closes à ces dates.

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 14 mai 2024.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux IFRS.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciaires et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciaires et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instrument financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts d'opérations de portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêt de titres de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), le gardien de valeurs des Fonds.

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie, à titre de gardien de valeurs des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités du programme de prêt de titres de Fiducie sont partagés entre le Fonds et Fiducie selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

La couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, la garantie à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Les revenus provenant de sociétés en commandite comprennent les revenus attribués à des fins fiscales et sont présentés au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Elles sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées à l'état du résultat global. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre de « Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	GBP	Livre sterling	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HKD	Dollar de Hong Kong	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	QAR	Rial du qatar
BRL	Real brésilien	IDR	Rupiah indonésienne	RUB	Rouble russe
CAD	Dollar canadien	ILS	Shekel israélien	SAR	Riyals saoudiens
CHF	Franc suisse	INR	Roupie indienne	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	JPY	Yen japonais	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan renminbi chinois	KES	Shilling du Kenya	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	KRW	Won sud-coréen	TRY	Livre turque
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TWD	Dollar de Taïwan
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	USD	Dollar américain
DOP	Peso dominicain	NOK	Couronne norvégienne	UYU	Peso uruguayen
EGP	Livre égyptienne	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
EUR	Euro	PEN	Nouveau sol péruvien		

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PÉRIODES CLOSER LES 31 MARS 2024 ET 2023

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociéTerre de Revenu fixe)
Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe
Portefeuille FNB Avisé Conservateur

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociéTerre de Revenu fixe)
Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe
Portefeuille FNB Avisé Conservateur

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, États financiers consolidés, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque part de catégorie confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Rachats de titres » de la notice annuelle. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, Instruments financiers : Présentation (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8 offertes aux investisseurs qui souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs qui négocient et paient des frais de gestion réduits directement au gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant touche une commission de suivi réduite du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Toutefois, le courtier exécutant l'opération pourrait facturer des frais d'exécution à l'investisseur pour toute opération sur ces titres. Ces frais d'exécution peuvent être négociés entre l'investisseur et le courtier exécutant. Ces parts sont offertes seulement si la société du courtier exécutant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie N offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre du REER collectif. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Ces parts ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur utilise la plateforme NAVex pour la distribution des parts N. Il n'est pas possible d'acquérir de parts sur la plateforme NAVex. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée, de frais d'acquisition reportés ou de frais reportés réduits. La société du représentant peut facturer des frais additionnels. Au 30 septembre 2022, le cours de clôture des parts de catégorie N (TSX NAVex) correspond à la valeur liquidative par part aux fins de transactions. Le 9 décembre 2022, les Fonds ont fermé les parts de catégorie N.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant. Les représentants qui souhaitent souscrire des parts de la catégorie PM pour leurs clients doivent conclure une convention de placement de titres entre la société du représentant et le gestionnaire et doivent signer la reconnaissance de l'enregistrement de la gestion de portefeuille. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de Valeurs Mobilières Desjardins inc. ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Dans un tel cas, c'est la société du représentant qui paie les frais. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Le gestionnaire peut toutefois décider à sa discrétion d'offrir ces titres à d'autres types d'investisseurs.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement et versé mensuellement. Les frais d'administration fixes sont les mêmes pour les différentes catégories de parts d'un même Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire des Fonds et le dépositaire de leurs actifs. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

d) Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

h) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. et trimestriellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de placement de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc.

Trimestriellement, le gestionnaire discute des résultats des analyses de performance avec les sous-gestionnaires et il organise annuellement des rencontres avec eux afin de se tenir informé des changements de leurs pratiques d'investissement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2024 ET 2023

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation, dont le Dominion Bond Rating Service (DBRS), Standard & Poor's et Moody's. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format DBRS. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations liées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Risque lié à la transition hors du CDOR

Le risque lié à la transition hors du CDOR est le risque découlant de l'anticipation de l'abandon du CDOR en juin 2024. Certains instruments détenus par les Fonds sont liés d'une manière ou d'une autre au CDOR. Bien que de plus en plus de détails soient connus sur le processus de transition hors du CDOR à l'approche de la date anticipée de suppression de ce taux, l'incertitude demeure concernant la nature du taux qui le remplacera. De plus, tout effet potentiel de la suppression du CDOR sur les Fonds ou sur certains instruments dans lesquels les Fonds investissent peut être difficile à déterminer. Le processus de transition pourrait entraîner, entre autres, une hausse de la volatilité ou de l'illiquidité dans les marchés des instruments qui reposent actuellement sur le taux CDOR ainsi qu'une diminution de la valeur de certains instruments détenus par les Fonds. L'impact de cette transition, le cas échéant, se fera sentir dans la variation de la juste valeur des placements et ne devrait pas être significatif pour le Fonds.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.



Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com